

CROSS DES LUTINS

10 DECEMBRE 2025

14H30

Art. 1 PRESENTATION

- CREASPORTS ORGANISATION organise dans le cadre des Hyères Running Days l'animation dénommée « Cross des Lutins »

5 Départs 6/7 ans garçons et filles, 8/9 ans garçons et filles, puis 10/12 ans garçons et filles ensembles.

Premier départ 14h30 puis les autres départs s'enchaînent.

Art. 2 LIEU

Centre ville de Hyères, Place Gabriel Péri.

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement.

Art. 3 ASSURANCE

- Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants.
- L'assurance scolaire des enfants suffira pour cette animation. Ce n'est pas une compétition mais une animation donc pas d'obligation de certificat médical spécifique à la pratique en compétition.

Art. 4 SECURITE

- Les parcours sont sécurisés par des organisateurs positionnés sur le tracé.

Art. 5 RESPONSABILITE

- Les épreuves sont ouvertes de 6 à 12 ans.
- Une autorisation parentale est exigée.
- C'est une animation et non une compétition. Nous ne demanderons pas de certificat médical dans ce cadre d'animation. Pas de classement et de chronométrage.

Art. 6 MODALITES D'INSCRIPTIONS

Inscriptions gratuites

Sur le site internet via le site internet : hyeresrunningdays.com

Cependant, nous collaborons avec une association qui a pour but de récolter des jouets afin de les distribuer aux enfants qui n'ont pas la chance d'en avoir notamment pour les fêtes de Noël. Pour cela nous souhaitons que chaque enfant participant fasse un don d'un de ses jouets. Cela formalisera les engagements des jeunes et les sensibilisera pour une belle action.

Au moment du retrait des dossards, nous vous demanderons de nous fournir ce jouet.

Art. 7 DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés au Cross des Lutins, dans le monde entier et pour une durée de 30 ans, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art. 8 DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible numéro de course et de dossard.

Art. 9 ENGAGEMENTS

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans son intégralité.